

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 27 septembre 2019</b>	<b>N° 2019-552</b>

Convocation du 20 septembre 2019

Aujourd'hui vendredi 27 septembre 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Christophe DUPRAT, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kevin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Martine JARDINE, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, M. Marc LAFOSSE, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Eric MARTIN, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

M. Nicolas FLORIAN à M. Christophe DUPRAT  
M. Jean-François EGRON à Mme Michèle FAORO  
Mme Claude MELLIER à M. Max GUICHARD  
M. Alain TURBY à M. Kevin SUBRENAT  
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS  
M. Erick AOUIZERATE à Mme Zeineb LOUNICI  
Mme Léna BEAULIEU à Mme Odile BLEIN  
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA  
Mme Anne BREZILLON à Mme Brigitte COLLET  
M. Alain CAZABONNE à M. Guillaume GARRIGUES  
M. Didier CAZABONNE à Mme Chantal CHABBAT  
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas BRUGERE  
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Magali FRONZES  
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à Mme Arielle PIAZZA  
M. Bernard LE ROUX à M. Thierry TRIJOLET  
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Cécile BARRIERE  
M. Thierry MILLET à Mme Gladys THIEBAULT  
Mme Marie RECALDE à M. Alain ANZIANI  
M. Serge TOURNERIE à Mme Christine BOST  
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Solène CHAZAL-COUCAUD

**EXCUSE(S) :**

M. Fabien ROBERT.

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Maribel BERNARD à M. Stéphan DELAUX à partir de 12h00  
Mme Emmanuelle CUNY à M. Marc LAFOSSE jusqu'à 11h10  
M. Jean-Louis DAVID à M. Philippe FRAILE-MARTIN à partir de 12h25  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 12h00  
M. Stéphan DELAUX à Mme Maribel BERNARD jusqu'à 11h00  
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 10h45  
M. Marik FETOUH à M. Daniel HICKEL à partir de 11h50  
M. Michel HERITIE à M. Jean-Pierre TURON à partir de 12h00  
Mme Christine PEYRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 11h25  
M. Alain SILVESTRE à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h10  
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 11h15

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

	<b>Conseil du 27 septembre 2019</b>	<b>Délibération</b>
	Direction générale Valorisation du territoire <b>Direction de la nature</b>	<b>N° 2019-552</b>

---

**Bruges - Parc des Jalles - Semi-marathon des Jalles du dimanche 30 juin 2019 - Contrat de codéveloppement 2018-2020 - Subvention de fonctionnement 2019 - Décision - Autorisation**

---

Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du parc des jalles, le semi-marathon des Jalles associe la compétition sportive de haut niveau et la valorisation du cadre de vie et porte différents objectifs :

- créer un temps fort de la politique sportive de Bruges, mais avec un rayonnement au-delà de la métropole,
- mettre en valeur le patrimoine naturel du parc des jalles et proposer un temps festif autour de l'agriculture et les productions locales ;
- favoriser l'engagement bénévole.

Cette manifestation s'inscrit dans la continuité des contrats de codéveloppement conclus avec la commune de Bruges.

### **1 – Le programme 2019 du semi-marathon des Jalles**

Cette manifestation sportive et de découverte de la nature a présenté, cette année, différents événements, dont un destiné aux enfants :

- Une course de 21,1 kilomètres, soit le « semi-marathon des jalles »,
- Une course de 10 kilomètres la « virée des jalles »,
- Une randonnée pédestre de 10 kilomètres,
- Une course de 800 mètres pour les enfants de 8 à 11 ans,
- Un challenge entreprises.

### **2 – L'impact du semi-marathon des Jalles**

Cette manifestation vise à inscrire la commune dans le réseau des événements sportifs importants d'Aquitaine. Elle vise aussi à sensibiliser le grand public aux questions et à la connaissance de la nature et de l'agriculture, mais aussi à recréer les liens autrefois ordinaires, entre les citoyens, les producteurs et la nature.

### **3 – Les modalités de communication**

Différentes actions ont été mises en œuvre :

- une page Facebook , inscription sur le calendrier des courses hors stades, revues spécialisées de running,
- un site Internet dédié [www.semimarathondesjalles.fr](http://www.semimarathondesjalles.fr),
- distribution de plaquettes de présentation et de 10 000 flyers au moins,
- 300 affiches au format 40/60 centimètres et une centaine d'affiches au format 120/176 centimètres.

#### **4 – Financements accordés précédemment par Bordeaux Métropole**

La commune de Bruges a reçu les subventions de Bordeaux Métropole au titre de l'organisation du semi-marathon des jalles, pour un montant total de 62 500 €, se décomposant de la façon suivante :

Délibération n° 2018-547 du 28 septembre 2018	12 500 €
Délibération n° 2017-389 du 16 juin 2017	10 000 €
Délibération n° 2016-314 du 27 mai 2016	10 000 €
Délibération n° 2015-763 du 27 novembre 2015	10 000 €
Délibération n° 2014/0412 du 11 juillet 2014	10 000 €
Délibération n° 2013/0491 du 28 juin 2013	10 000 €

#### **5 – Le budget prévisionnel du semi-marathon des Jalles**

Par délibération de la commune de Bruges, l'aide financière sollicitée auprès de Bordeaux Métropole est de 10.000 €, ce qui représente 29,74 % du budget prévisionnel de la manifestation estimée à 33.629 €.

Le tableau ci-après précise les dépenses et les recettes correspondantes :

<b>BUDGET 2018 (€ H.T.)</b>				
<b>DÉPENSES</b>	<b>Montant</b>	<b>RECETTES</b>	<b>Montant</b>	<b>%</b>
Course	3 340	Bordeaux Métropole	10.000	29,74 %
Sécurité manifestation	3 272	Commune de Bruges	11.229	33,39 %
Fournitures manifestation	12 700	Participation des usagers et autres	12.400	36,87 %
Communication	485			
Animations	1 220			
Personnel journée	12 000			
Locations	612			
<b>Total Dépenses</b>	<b>33.629</b>	<b>Total recettes</b>	<b>33.629</b>	<b>100%</b>

Cette manifestation figure dans le contrat de codéveloppement sous la fiche action n° C040750073 intitulé « Parc des Jalles – Semi-marathon de Bruges ».

Cette demande de subvention respecte les modalités d'éligibilité aux aides métropolitaines définies par la délibération n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets nature visant, notamment, à accompagner les communes sur la nature d'opération « Communication animation ».

#### **6 – Modalités de versement de la subvention**

Cette subvention d'un montant de 10.000 € fera l'objet d'un versement unique après le déroulement de la manifestation sur la base du budget définitif acquitté et certifié par la commune de Bruges.

Cette subvention ne pourra pas être réévaluée à la hausse. Au contraire, si le montant du budget définitif s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention serait réduite au prorata des dépenses effectivement réalisées.

## **7 – Obligations de la commune**

La commune a mentionné le soutien apporté par Bordeaux Métropole (notamment en apposant le logo de Bordeaux Métropole) sur les documents destinés au public, ainsi qu'à l'occasion de toute manifestation publique ou opération médiatique qui pourrait être organisée par ses soins.

Elle s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourrait développer en direction des partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de Bordeaux Métropole ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que Bordeaux Métropole apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'article L.5215-26 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), applicable aux métropoles en vertu de l'article L.5217-7 du CGCT,

**VU** la délibération métropolitaine n° 2018-247 du 27 avril 2018 relative à la présentation des contrats de codéveloppement 2018-2020 (fiche action n°C040750073),

**VU** la délibération communautaire n°2018-154 du 23 mars 2018 relative au Règlement général d'intervention financière pour la réalisation des projets nature-agriculture de Bordeaux Métropole,

**VU** le dossier de demande d'aide du 20 février 2019 présenté par la commune de Bruges.

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDÉRANT QUE** Bordeaux Métropole a la volonté de soutenir les actions qui visent au maintien de la biodiversité et à la gestion raisonnée des espaces naturels de son territoire.

### **DÉCIDE**

**Article 1** : une subvention de 10.000 € est attribuée la commune de Bruges pour l'année 2019 au titre de l'organisation du semi-marathon des Jalles du dimanche 30 juin 2019,

**Article 2** : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

**Article 3** : la dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice concerné en section de fonctionnement, chapitre 65, article 657341, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 27 septembre 2019

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>2 OCTOBRE 2019</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE :</b> <b>2 OCTOBRE 2019</b></p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Clément ROSSIGNOL-PUECH</p>
---	---